



Le BC en bref



La revue du mois au Bureau de la concurrence

Février 2010

Nouvelles récentes

- **Le 26 février 2010**
[Peine de prison pour fraude concernant des occasions d'emploi](#)
- **Le 25 février 2010**
[Mars est le Mois de la prévention de la fraude : apprenez à vous protéger](#)
- **Le 16 février 2010**
[Le Règlement sur les transactions devant faire l'objet d'un avis entre en vigueur](#)
- **Le 12 février 2010**
[La commissaire de la concurrence annonce sa décision en réponse à la demande d'Interac visant à modifier une ordonnance par consentement](#)
- **Le 8 février 2010**
[Le Bureau de la concurrence cherche à interdire des règles anticoncurrentielles en matière d'immobilier](#)

Autres nouvelles

Des mesures correctives internationales règlent les préoccupations du Canada concernant l'acquisition de MDS par Danaher

Le Bureau de la concurrence a conclu avec Danaher Corporation une entente qui permettra de régler les préoccupations en matière de concurrence que suscitait l'acquisition de l'unité Analytical Technologies de MDS Inc. Il a été déterminé que les engagements que Danaher a pris envers le Bureau et le [consentement](#) (en anglais seulement) qu'elle a signé avec la Federal Trade Commission des États-Unis répondent adéquatement aux préoccupations du Canada en matière de concurrence.

Comme première mesure, Danaher a accepté de se dessaisir de la marque d'instruments de microdissection au laser, de réactifs et de matériel consommable Arcturus au profit de Life Technologies Corporation.

Le dessaisissement de Danaher comprendra le transfert de tous les droits de propriété intellectuelle canadiens concernés qui se rapportent aux instruments de microdissection Arcturus et qui sont nécessaires à leur fourniture au Canada. Les chercheurs se servent de ces instruments pour visualiser et extraire certaines cellules obtenues par microdissection au laser de tissus. Les échantillons de cellules sont ensuite utilisés pour des tests, comme l'analyse de l'ADN, l'analyse de l'ARN ou l'établissement du profil protéique.

Lorsqu'il examine les fusions internationales, le Bureau cherche en premier lieu à obtenir l'application de mesures correctives qui permettront de régler les préoccupations du Canada en matière de concurrence. S'il y a lieu, le Bureau accepte l'application de mesures qui ont déjà fait l'objet d'ententes dans d'autres pays, pourvu que ces mesures permettent de régler ses préoccupations.

- Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec [Alexa Keating](#).

- *Le BC en bref* est une publication électronique diffusée périodiquement auprès des médias et intervenants qui donne un aperçu de l'actualité récente touchant le Bureau.
- Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec [Phil Norris](#) aux Communications.
- Le Bureau de la concurrence est un organisme d'application de la loi indépendant qui contribue à la prospérité des Canadiens en assurant la protection et la promotion de la concurrence au sein des marchés tout en permettant aux consommateurs de faire des choix éclairés.



[Centre des médias du Bureau de la concurrence](#)



[Page d'accueil du Bureau de la concurrence](#)

